

Monsieur le Président,

La mise en œuvre de l'Instrument d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites est une priorité pour la Suisse. Celui-ci représente un outil indispensable pour juguler le commerce illicite des ALPC. Nous soulignons l'importance des mécanismes et des procédures intégrées dans les dispositions de cet outil, au plan aussi bien national qu'international.

Mon pays estime que les défis identifiés lors de la BMS 3 demeurent d'actualité et que les mesures convenues sont de valeur pour la mise en œuvre effective de l'Instrument. Dans ce sens la délégation suisse encourage les Etats à redoubler leurs efforts dans le renforcement de la mise en œuvre de l'Instrument international d'identification et de traçage.

Nous saluons le papier présenté par le facilitateur. A cet égard, permettez-moi les remarques suivantes sur les mesures à considérer dans notre rapport final :

- ~~Mon~~ pays plaide en faveur d'une coopération bilatérale, et si appropriée, d'une coopération régionale et internationale afin de soutenir la mise en œuvre effective de cet instrument. A cet égard la Suisse soutient les efforts visant à accélérer l'échange d'informations par l'utilisation de moyens technologiques modernes.
- Comme le paragraphe 25 de l'Instrument le stipule, mon pays encourage les Etats à désigner un point de contact national pour assurer l'échange d'informations.
- ~~Mon~~ pays est d'avis que plusieurs organisations régionales peuvent, aux côtés de l'ONU, contribuer à la mise en œuvre des mécanismes de traçage existants. Ces organisations peuvent jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le commerce et le trafic illicites d'armes légères.
- ~~Mon~~ pays encourage l'engagement de la part des Etats pour renforcer la collaboration avec INTERPOL. Par ailleurs il nous paraît important de promouvoir le système électronique de traçage des armes à feu mis en place par INTERPOL, ainsi que d'autres mécanismes pour aider à tracer les armes légères illicites.
- La Suisse souligne le rôle d'appui majeur que jouent les organisations non gouvernementales (ONG) dans le domaine du traçage et de l'échange d'informations. La contribution de la société civile est sans conteste de valeur dans les domaines de l'information au public et de la mise sur pied de capacités pour les Etats.

Comme dernière remarque, ma délégation aimerait attirer l'attention sur le module relatif au traçage des armes légères et de petit calibre en voie d'élaboration dans le contexte du projet ISACS [Project on International Small Arms Control Standards ]. Ce projet mené par CASA/UNODA vise à normaliser les opérations de traçage. L'application de ces standards devrait, par ailleurs, faciliter la collaboration entre les Etats au niveau international et contribuera, par elle-même, au renforcement de la mise en œuvre de l'instrument international de traçage.

Je vous remercie.